

SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 16 DECEMBRE 2025

MOTION CESECC 2025-06¹

DEPOSEE PAR : **Hyacinthe CHOURY**, représentant les Représentant les centres d'hébergements et de réinsertion sociale et autres structures d'accueil, associations œuvrant pour la lutte contre la précarité, la pauvreté et les exclusions

OBJET : Centres d'hébergement d'urgence

ETAIENT PRESENTS :

ACKER-CESARI Véronique, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BIAGGI Michèle, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANARELLI Jean, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CIANFARANI Françoise, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, D'ORAZIO Xavier, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LOTA René, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NICOLI Marie-Jeanne, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SANTONI Pierre, SUSINI Jean-Dominique, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

ANDREANI Christian, pouvoir à GODINAT Jean-Pierre ; CANNAC-PADOVANI Magalie à LIBERATORE-RUGGERI Cécile ; CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick à BRIGNOLE Jean ; GIUDICELLI Jean-Pierre à DAL COLLETTO Jean ; NOBILI Laura à ACKER-CESARI Véronique ; NOVELLA Christian à CASABIANCA François.

¹ Adoptée à l'unanimité

Alerté par la Coordination de lutte contre l'Exclusion de la fermeture des hébergements d'urgences provoqués par l'insuffisance de leurs financements, notamment A Fratellanza, la Fraternité du partage et la Croix-Rouge, le **CESECC appelle** les services déconcentrés de l'État, la Collectivité de Corse, et les Villes d'Ajacciu et Bastia pour qu'ils se concertent afin de définir les moyens d'empêcher ces fermetures.

Par ailleurs, le **CESECC alerte** sur la situation des coopératives, dont A PROVA qui a été contrainte de cesser ses activités, alors que le secteur de l'ESS représente près de 10 % de l'emploi salarié en Corse.

Inquiet de la baisse drastique des subventions allouées aux associations de solidarité avec les plus démunis, le **CESECC demande** à la Collectivité de Corse d'assurer le soutien aux acteurs associatifs indispensables à la cohésion sociale, dont les 35 000 bénévoles assurent une efficience que des entreprises publiques ou privées n'atteindraient qu'au prix de dépenses considérablement supérieures.

Le **CESECC demande** que ces éléments soient pris en compte dans le cadre des arbitrages que la Collectivité de Corse sera amenée à prendre dans le cadre de ses orientations budgétaires.